

Tarifs d'électricité du 1er novembre au 30 avril

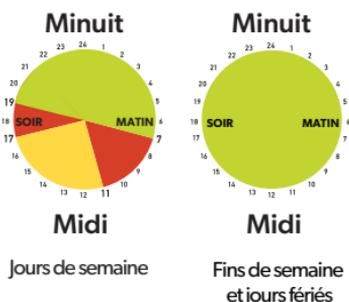
Les tarifs d'électricité affichés ici sont en vigueur du 1er nov. 2020 au 30 avril 2021. Ce sont les tarifs qui apparaissent sur la ligne Électricité de votre facture; ils n'englobent que la quantité d'électricité consommée. Ils ne comprennent pas les autres frais supplémentaires, la livraison par exemple. Si vous avez un contrat avec un détaillant d'électricité, vous payez le prix convenu dans l'entente, et non le prix établi par la CEO.

Tarifs par kilowattheure selon l'heure de consommation :

Période creuse 10,5 ¢

Période médiane 15,0 ¢

Période de pointe 21,7 ¢



Tarifs par palier par kilowattheure :

Résidentiel
Consommation mensuelle supérieure à 1 000 kWh : **14,6 ¢**
Mensuelle premier 1 000 kWh : **12,6 ¢**



Petites entreprises
Consommation mensuelle supérieure à 750 kWh : **14,6 ¢**
Mensuelle premier 750 kWh : **12,6 ¢**



La consommation est un choix personnel. Vous pouvez maintenant passer aux tarifs par palier, plutôt qu'aux tarifs selon l'heure.

Nous sommes là pour vous aider :

1 877 632-2727 | Téléscripneur : 1 844 621-9977

publicinformation@oeb.ca | oeb.ca/fr;

ou communiquez avec votre fournisseur de service public.

